

Dossier de demande de subvention

Fonds d'innovation Métropole des possibles dans le domaine de la Cohésion sociale

ASSOCIATION:	
Siège social :	
du	A déposer impérativement : 1 ^{er} septembre au 30 avril
	Date de dénôt :

Métropole Aix-Marseille-Provence



La Métropole Aix-Marseille-Provence est unique. Créée par la loi MAPTAM, elle bénéficie en effet d'un statut spécifique. Elle est la plus vaste de France. Elle est deux fois plus grande que la métropole de Londres et trois fois plus étendue que Berlin ou New York. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements. Elle rassemble sur un même territoire des espaces agricoles, urbains et industriels. Reliée depuis son aéroport à plus de 30 pays et 100 villes, la métropole est une destination de premier plan. Attractive et dynamique, elle se situe au premier rang des zones exportatrices vers la Méditerranée grâce à son port, le premier de France.

Modalités de dépôt des dossiers :

Une structure ne peut déposer qu'un seul dossier par période allant du 1^{er} septembre au 30 avril de chaque année. Un projet peut se décliner en plusieurs actions ayant la même thématique.

Dématérialisé :

La plateforme innovation permet le dépôt dématérialisé des demandes de subvention. Il suffit de se connecter sur le site Internet :

https://innovation.ampmetropole.fr/

Par courrier:

Dépôt uniquement en version dématérialisée

Information importante Merci de remplir et signer ce CERFA de manière dématérialisée afin de garantir un traitement optimal de vos informations.

Informations pratiques

Qu'est-ce que le dossier de demande de subvention ?

Ce dossier doit être utilisé par toute association sollicitant une subvention auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Ce dossier a été établi conformément aux règles nationales et communautaires applicables aux financements publics. Il comporte 5 parties :

I/ PRESENTATION GENERALE DE L'ASSOCIATION

► Fiches n° 1.1 et 1.2 : Présentation de l'association.

Pour bénéficier d'une subvention, vous devez disposer :

D'un numéro SIRET,

Si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur http://www.insee.fr)

• D'un numéro RNA, ou à défaut, du numéro de récépissé en Préfecture.

Ces références constitueront vos identifiants dans vos relations avec les services administratifs.

Le numéro RNA (Répertoire national des associations) est attribué à l'occasion des enregistrements de création ou modification en Préfecture.

Nb: Le numéro de tiers correspond au numéro d'enregistrement de votre association au sein de la Métropole.

- En cas de 1^{er} dépôt de dossier, nous vous attribuerons un numéro lors de sa création.
- ► Fiche n° 1.3 : Compte de résultat arrêté à la date du dépôt du dossier
- ► Fiche n° 1.4 : Budget prévisionnel global de l'association.

II/ DEMANDE DE SUBVENTION

► Fiches n° 2.1 et 2.2 : Description du projet global détaillé.

III/ ATTESTATION

- ► Fiche n° 3 : Attestation sur l'honneur.
- 3.1 : Cette fiche permet au représentant légal de l'association, ou à son mandataire de signer la demande de subvention, d'en préciser le montant et de connaître le montant total et cumulé d'aides publiques reçu au cours des trois derniers exercices ¹

<u>Attention</u>: votre demande ne sera prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

IV/ COMPTE RENDU INTERMÉDIAIRE D'ACTION ET COMPTE RENDU DE L'ACTION SUBVENTIONNÉE

► Fiche n° 4 : Compte rendu financier

Le compte rendu financier est composé d'un tableau accompagné de son annexe explicative et d'un bilan qualitatif de l'action. Ce compte rendu est à <u>détacher</u> et à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au titre duquel la subvention a été accordée, accompagné du dernier rapport annuel d'activité, des comptes approuvés du dernier exercice clos et du procès-verbal de la dernière Assemblée générale.

V/ ANNEXES

- ► Fiche n° 5.1 : annexe RGPD (Règlement général sur la protection des données)
- ► Fiche n° 5.2 : annexe Egalité F/ H

Pièces à joindre au dossier de demande de subvention

A – PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT Le présent formulaire de demande de subvention complété, daté et signé par le représentant légal de l'association. Le Contrat d'engagement républicain (page 7) Un relevé au répertoire SIRENE. Un exemplaire des statuts signés à jour de l'association. La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée annotée des fonctions - y compris électives (bureau et conseil d'administration). Un relevé d'identité bancaire de l'association, portant une adresse correspondant à celle du numéro de SIRET. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir de ce dernier au signataire. La publication de création au JO. Le récépissé de déclaration de création de l'association en Préfecture. Le récépissé de déclaration de modification de l'association en Préfecture (siège, titre, objet, bureau). Le procès-verbal de la dernière Assemblée générale daté et signé. Le plus récent rapport d'activité approuvé. Une note d'opportunité décrivant le projet (pas plus de 2 pages - du présent) Le projet global détaillé (du présent dossier). Le descriptif de l'action (du présent dossier).

C – DOCUMENTS COMPTABLES À FOURNIR LORS DU DÉPÔT DU DOSSIER

Nb.: Pour les associations n'ayant pas eu d'activité financière et/ou morale concernant N-1 et N-2: veuillez fournir une attestation sur l'honneur de non activité, signée par le représentant légal.

Si renouvellement d'action fournir un compte-rendu intermédiaire d'action (du présent dossier).

Pour l'exercice N-1

_	Les comptes approuvés signés par le représentant légal et le trésorier de l'association ainsi que le rapport du Commissaire aux
	comptes (si les subventions publiques sont supérieures ou égales à 153 000 €).
	Attestation de paiement à jour de l'URSSAF et Pôle emploi.

Merci d'utiliser <u>exclusivement</u> les documents mis à votre disposition dans ce dossier.



Fiches 1-1 et 1-2: Présentation de l'association

Fiches 1-3 et 1-4: **Compte de résultat et** Budget prévisionnel général de l'association

Toutes les fiches sont à remplir



CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIANT DE SUBVENTIONS PUBLIQUES

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N°1: RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N°2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N°3: LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N°4: ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N°5: FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N°6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à		le	
Nom de la structure :			
Le Président / La Président / Signature	dente		

1-1 Présentation de l'association

Nom:		
Sigle:		
Objet de l'association :		
N° tiers de vo	tre association :	
Adresse du si		
	·	
Commune :	Code postal :	
Téléphone	Télécopie :	
Courriel:		
Site internet :		
Adresse de c	prrespondance, si différente du siège :	
Commune :	Code postal:	
L'association	est-elle (cocher la case correspondante) : nationale régionale départementale lo	cale
Fédération,	nion ou réseau auquel est affiliée votre association (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle).	
N° d'affiliatio		Oui
Si oui lesque	les	
<u> </u>		
N° de licenc	e entrepreneur du spectacle du représentant légal de l'organisme (compétence culture) :	
 Identificatio	de la personne chargée du présent dossier de subvention	
Nom:	Prénom:	
Fonction:		
Téléphone	Courriel:	

Composition du Bureau

<u>Préside</u>	<u>ent</u>	
Monsieur	Madame	
Nom	Prénom	
Agent de la	la Fonction publique : 🔲 Oui 📗 Non	
Si oui, dans	ns quelle collectivité :	
Profession	on	
Élu local :	Oui Non Si oui, dans quelle collectivité :	
	l'indiquer si un ou plusieurs membres du Bureau et du ue ou ont une fonction élective locale.	

1-2 Présentation de l'association

I) Renseignements administratifs et juridiques

Numéro Siret :	Code	APE:			
Numéro RNA ou à défaut celu	ui du récépissé en Pr	éfecture :			-
Date de publication de la créa	tion au Journal Offici	el:			
Pour une association régie par le	e Code civil local (Alsac	ce-Moselle), date de	publicat	tion de l'inscription	
au registre des associations :			_		
Votre association dispose-t -Si oui, merci de préciser :	-elle d'agrement(s)	administratif(s)	?	Oui Non	
·					
Type d'agrémo	ent:	Attribué par	:	En date du	
,					
Votre association bénéficie-		☐ Oui	☐ Non		
Si oui merci de communiquer	ici les noms :				
du label :					
de l'organisme qui l'a délivré	•				
Votre association est-elle	reconnue d'utilité	é publique ?	Oui	Non	
Si oui, date de publication a	au Journal Officiel :				
			_	_	
Votre association dispose-t-	-elle d'un commissa	ire aux comptes	?	Oui Non	
) Renseignements co	ncernant les res	sources huma	ines		
Nombre d'adhérents de l'as	sociation au 31 déc	cembre de l'anné	e écoulé	ée:	
	dont	femmes	et	hommes	
Moyens humains de l'assoc	iation				
Nombre de bénévoles :	dont	femmes	et	hommes	
Bénévole : personne contribuant régu	lièrement à l'activité de l'	association de manière	non rémi	ınérée	
Nombre de volontaires :	dont	femmes	et	hommes	
Volontaire : personne engagée pour u	ne mission d'intérêt généro	al par un contrat spécif	ique (par	ex. Service civique)	
Nombre total de salariés :	dont	femmes	et	hommes	
dont nombre d'emploi aidés :	dont	femmes	et	hommes	
Nombre de salariés en équiva	lent temps plein trav	aillé (ETPT) :			Montant de la
Nombre de personnels mis à	disposition ou détac	hés par une autor	ité publ	ique :	otisation par
Cumul brut des trois salaires	annuels les plus élev	és:			idhérent :

Fonctionnement de l'association / Locaux / Personnel

Locaux Surface :	M² Propriété de l'association : Oui Non
Mis à disposition	par une collectivité : Oui Non
Si oui laquelle :	
Loyer / an:	euros Charges / an euros
Personnels	;
Mis à disposition	oar une collectivité : Oui Non
Si oui laquelle :	
Montant de la r	nasse salariale réelle de ces agents pour l'année N-1 : euros
Des mouvements	de personnels sont-ils à prévoir ?
Si oui laquelle :	
oyens (matériel	etc. à préciser)
noyens (matériel	etc. à préciser)

1-3 Compte de résultat Vous devez fournir un compte de résultat provisoire s'il n'est pas clos à la date du dépôt.

Comptes arrêtés au		

CHARGES	MONTANT		PRODUITS		MONTANT	
60 - Achats	0	€	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0	€	
Achats stockés (matières premières, autres)		€	73 – Dotation et produits de tarification	0	€	
Achats d'études et de prestations de services		€	74 – Subventions d'exploitation	0	€	
Achats de matériel, équipements et travaux		€	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		€	
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)		€			€	
Achats de marchandises		€			٦€	
Autres achats		€				
61 - Services extérieurs		€	Région(s) (à préciser)		- €	
Sous-traitance générale		€				
Redevances de crédit-bail		€]€	
Locations mobilières et immobilières		€	Département(s) (à préciser)	1	∃€	
Charges locatives et de copropriété		€]€	
Entretien et réparations]€	
Primes d'assurances		€	Métropole Aix Marseille Provence + Territoires	0]€	
Divers (études / recherches, documentation, colloques)		€			1.	
62 - Autres services extérieurs	Λ Ι	€			€	
Personnel extérieur		€] €	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		€] €	
Publicité, information et publications		€]€	
Transports de biens et transports collectifs du personnel		€			€	
Déplacements, missions et réceptions		€			€	
Frais postaux et de télécommunications		€	Communes (à préciser)		€	
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc)		€			€	
63 - Impôts et taxes	0	€			€	
Impôts et taxes sur rémunérations		€			€	
Autres impôts et taxes		€	Organismes sociaux (détailler) :		€	
64 - Charges de personnel	0	€	Fonds européens		€	
Rémunérations du personnel		€	L'agence de services et de paiement		€	
Charges sociales		€	Autres établissements publics		€	
Autres charges de personnel		€	Aides privées	1	€	
65 - Autres charges de gestion courante	0	€	75 – Autres produits de gestion courante	0	€	
66 - Charges financières	_	€	Dont cotisations, dons manuels ou legs] €	
67 - Charges exceptionnelles	^	€	76 – Produits financiers	0]€	
		€	77 – Produits exceptionnels	0] ૄ	
CO Detation any amortises monte at avanisions			78 – Reprises sur amortissements provisions	0	_ €	
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	0	€	79 – Transfert de charges	0	- €	
69 - Impôts sur les bénéfices	0	€	TOTAL DES RECETTES	0	_ €	
			EXCEDENT A REPORTER	0		
TOTAL DES CHARGES	0	€			€	
DEFICIT A REPORTER	0	€			_]€	
	CONTR	IBU	ITIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	€	87 – Contributions volontaires en nature	0	€	
Secours en nature		€	Bénévolat		_ €	
Mise à disposition gratuite biens et prestations		€	Prestation en nature		 €	
Personnel bénévole		€	Dons en nature	7	ี่ €	
1 GIGGERIES DEFIERACIE		·	LDOID EII HALUIE	- [€	
	0	€	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	0	€	
TOTAL GENERAL DES CHARGES						

Important: Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués. **Ne pas indiquer les centimes d'euros.**

1) Associations soumises à l'impôt sur les sociétés : Oui Non	
2) Montant de la trésorerie disponible à la date de clôture de l'exercice comptable :	€
Fait à :	Le L
Signature du Président	Cachet de l'association

1-4 Budget prévisionnel global <u>de l'association</u> Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 o	u date de débu	ut date de fin	
CHARGES	7 MONTANT	date de fin	
60 - Achats	0 (PRODUITS	MONTAN
Achats stockés (matières premières, autres)		₹ 70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0
Achats d'études et de prestations de services		₹ 73 – Dotation et produits de tarification	0
Achats de matériel, équipements et travaux		₹ 74 – Subventions d'exploitation (8)	0
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)		État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	_
Achats de marchandises		€	
Autres achats		€	
51 - Services extérieurs	_	€	1
ous-traitance générale		€ Région(s) (à préciser)	1
tedevances de crédit-bail		€ mgs(t) (4)	1
ocations mobilières et immobilières			
Charges locatives et de copropriété		E Département(s) (à préciser)	
ntretien et réparations			
rimes d'assurances		€	1
ivers (études / recherches, documentation, colloques)		€ TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoires	0
2 - Autres services extérieurs	()	- Métropole Aix Marseille Proyence (Échelon central)	
ersonnel extérieur		- Territoire Marseille-Provence	
émunérations d'intermédiaires et honoraires		- Territoire du Pays d'Aix	
ublicité, information et publications		- Territoire du Pays Salonais	
ransports de biens et transports collectifs du personnel		- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
éplacements, missions et réceptions		€ - Territoire Istres-Ouest Provence	
rais postaux et de télécommunications		€ - Territoire du Pays de Martigues	
utres (travaux exécutés à l'extérieur etc)		€ Communes (à <i>préciser</i>)	
3 - Impôts et taxes	_ 0 €	€	
npôts et taxes sur rémunérations		€	
utres impôts et taxes	- f	€	
4 - Charges de personnel		Organismes sociaux (détailler) :	
émunérations du personnel		€ Fonds européens	
harges sociales		L'agence de services et de paiement	
utres charges de personnel		Autres établissements publics	
5 - Autres charges de gestion courante		Aides privées	
6 - Charges financières		75 – Autres produits de gestion courante	0
7 - Charges exceptionnelles	- '	E Dont cotisations, dons manuels ou legs	
•		76 – Produits financiers	0
		77 – Produits exceptionnels	$ \frac{0}{0}$
8 - Dotation aux amortissements et provisions, ngagements à réaliser sur ressources affectées	0	€ 78 - Reprises sur amortissements provisions	0
9 - Impôts sur les bénéfices		70. Transfert de charace	0
·		TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES PRODUITS	
OTAL DES CHARGES		€ TOTAL DES PRODUITS	
	CONTRI	PHILIPPIO VOLONITAIDEO 9	
	CONTRI	BUTIONS VOLONTAIRES	
- Emplois des contributions volontaires en nature	_	€ 87 - Contributions volontaires en nature	
ecours en nature	7 [] (€ Bénévolat	
se à disposition gratuite biens et prestations		Frestation en nature	Ħ
ersonnel bénévole	_	E Dons en nature	
		E Sons on nature	
TAL GENERAL DES CHARGES	<u> </u>	€ TOTAL GENERAL DES PRODUITS	
	`		
nportant : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseig	enements mentionnés	: dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un secor	nd temps de l'em
es fonds attribués. Ne pas indiquer les centimes d'		, (
ità:		Le	
Signature du Président		Cachet de l'association	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			

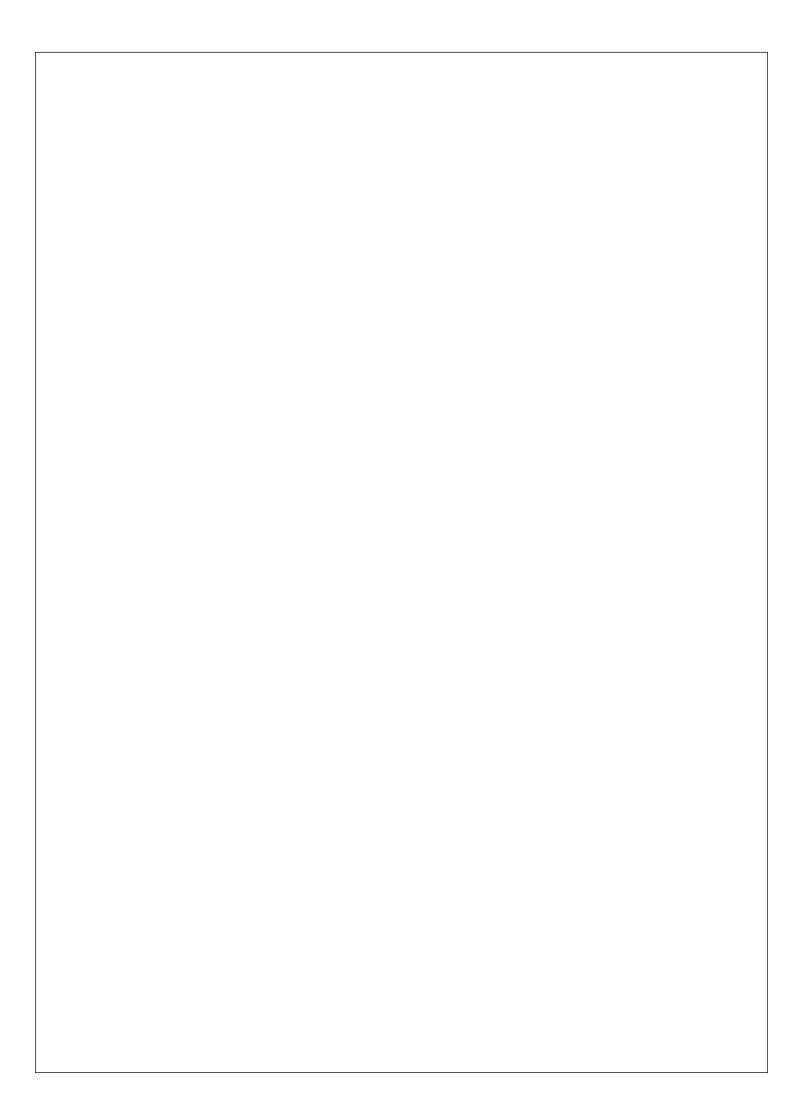
Ne pas indiquer les centimes d'euros. ⁸ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. ⁹ Le plan comptable des associations, issu du règlement n° 2018-06 du 05 décembre 2018, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

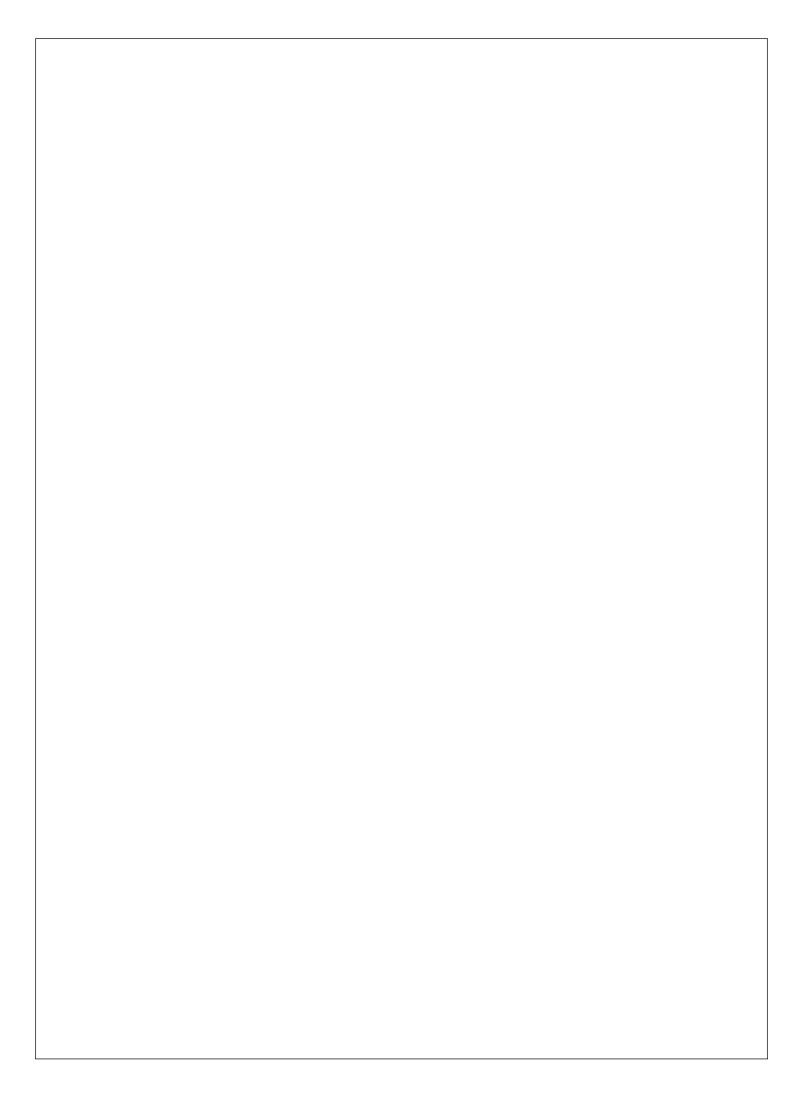
DEMANDE DE SUBVENTION À LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

2-1. Projet global détaillé

Présentation du fonctionnement global	Nouvelle demande	Renouvellement	
Quels sont les objectifs de votre association :			
Prise en compte de l'égalité entre les femmes et les			
(Veuillez consulter la fiche 7.3 pour répondre à cette ques	tion)		
Non orientée vers l'objectif - Pas de prise en compte	de l'égalité entre les femmes et l	es hommes ;	
Objectif significatif - L'égalité entre les femmes et le	es hommes est un objectif seconda	ire ou significatif;	
Objectif principal - L'égalité entre les femmes et les	hommes est l'objectif principal.		
A quels besoins répondent-ils ?			
Qui a identifié ces besoins (l'association, les usagers	s, etc.) ?		
	· · ·		

Note d'opportunité – Description du projet





2-1. Projet global détaillé (suite)

Inscription dans le cadre d'une politique publique (par exemple une mission de l'État, une orientation régionale, etc.):
Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre de participants, exposants, spectateurs, visiteurs, etc.) ?
Répartition sexuée du public bénéficiaire : femmes et hommes
Moyens mis en œuvre :
Zone géographique ou territoire d'intervention (quartier, commune, canton, département, zone géographique, etc.) - Préciser le nom du territoire concerné :

2-1. Projet global détaillé (suite)

Date de mise en œuvre prévue (début et fin) :
Durée prévue (nombre de mois ou d'année-s-) :
Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci-dessus :
(Veuillez indiquer l'impact du projet sur l'enjeu d'égalité entre les femmes et les hommes et, dans la mesure du possible, sexuer les indicateurs présentés notamment ceux concernant le public bénéficiaire).
Information complémentaire éventuelle :
Pitch vidéo envoyé à l'adresse de contact du Fonds d'innovation : <u>fondsinnovationsociale@ampmetropole.fr</u>
☐ Oui ☐ Non
Si vous êtes dans l'impossibilité de transmettre le pitch vidéo par mail, merci de nous le déposer sur clé USB.

Fait à :

Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Exercice 20			
CHARGES	MONTANT 7	PRODUITS	MONTA
0 - Achats	0 €	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0
chats stockés (matières premières, autres)	€	73 – Dotation et produits de tarification	0
chats d'études et de prestations de services	€	74 – Subventions d'exploitation (8)	0
chats de matériel, équipements et travaux	€	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
chats non stockés (eau, énergie, fournitures)	€		
chats de marchandises	€		
utres achats	€		1
1 - Services extérieurs	0 €	Région(s) (à préciser)	-
ous-traitance générale	€	105.01(s) (a p. 00.01)	-
edevances de crédit-bail			
ocations mobilières et immobilières	€	Département(s) (à préciser)	
harges locatives et de copropriété	€	bepartement(s) (a preciser)	
ntretien et réparations	€		
imes d'assurances	€	Métropole Aix Marseille Provence	
ivers (études / recherches, documentation, colloques)	€	ייים ייים אוג ייום שבווים רוטיפוונים	0
2 - Autres services extérieurs	0 €		
ersonnel extérieur	€		
émunérations d'intermédiaires et honoraires	€		
ublicité, information et publications	€		
ransports de biens et transports collectifs du personnel	€		_
éplacements, missions et réceptions	€		
	€	Communication (Contribution)	
rais postaux et de télécommunications		Communes (à préciser)	-
utres (travaux exécutés à l'extérieur etc)			
3 - Impôts et taxes	0 €		4
npôts et taxes sur rémunérations	€		
utres impôts et taxes	€	Organismes sociaux (détailler) :	
4 - Charges de personnel	0 €	Fonds européens	
émunérations du personnel	€	L'agence de services et de paiement	
harges sociales	€	Autres établissements publics	
utres charges de personnel	€	Aides privées	
5 - Autres charges de gestion courante	0 €	75 – Autres produits de gestion courante	0
5 - Charges financières	0 €	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
7 - Charges exceptionnelles	0 €	76 – Produits financiers	0
	€	77 - Produits exceptionnels	0
8 - Dotation aux amortissements et provisions,	1	78 – Reprises sur amortissements provisions	0
ngagements à réaliser sur ressources affectées	0 €	79 – Transfert de charges	0
9 - Impôts sur les bénéfices	0 €	TOTAL DES PRODUITS	
OTAL DES CHARGES	€		
Emploie dos contributions valentaires en activis		ST - Contributions volontaires en nature	
- Emplois des contributions volontaires en nature			ᆜ <u></u>
cours en nature] [€	Bénévolat	
se à disposition gratuite biens et prestations] [date de fin	
ersonnel bénévole]	PRODUITS	MONTA
OTAL GENERAL DES CHARGES	€	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	
		IN THE SEMENTE DESTINADOLIS	

Signature du Président	Cachet de l'association

Fiche 3-1: Attestation sur l'honneur

3-1 Attestation sur l'honneur

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

et prénom)				
e) de l'association				
on est en règle au reg ts ; · n'est membre dirigea cères les informatio	ard de l'ensem int (bénévole) c ns du présent	de l'association dossier, notan	; nment la m	ention de l'ensemble des demandes de
ention de (veuillez	indiquer le i	montant <u>cum</u> ı	<u>ılé total</u> s	sollicité auprès de la Métropole Ai x
			€	
lement (UE) n° 360/2° ent de l'Union européer Règlement (UE) n°140 tionnement de l'Unio on a perçu un montan derniers exercices (d	12 de la Commi: nne aux aides de 7/213 de la Con on Européenne t total et cumu	ssion du 25 avri e minimis accord nmission du 18 d aux aides de n lé d'aides publi	! 2012 relati lées à des el lécembre 20 linimis.	if à l'application des articles 107 et 108 de ntreprises fournissant des services d'intérê 13 relatif à l'application des articles 107 e
	200 000 €	☐ supérieu	r à 500 000)€
supérieur à 200 00	0€	supérie	ır à 500 00	0€
ssance des annexes.				
niers exercices (dont ce seuil sur une période ion d'une obligation d de ce seuil, les concour en compte les aides pu on de charges sociales	l'exercice en c 3 ans, l'associat e service public s financiers ne s bliques de toute	ours). ion doit justifier c. ont pas qualifiés nature (subver	qu'elle est e d'aide d'Éta tion directe:	explicitement nt. s, mise à disposition de personnels ou
•	onne pas à lui s	seul le principe	d'attributio	n de la subvention.
				Signature / Cachet
	e) de l'association n est régulièrement dé on est en règle au reg ts; e n'est membre dirigea ncères les information orès d'autres financeur ention de (veuillez ent de l'Union européer Règlement (UE) n° 360/21 ent de l'Union européer Règlement (UE) n° 140 tionnement de l'Unio on a perçu un montant derniers exercices (de l'union européer inférieur ou égal à supérieur à 200 00 issance des annexes. Européenne relative au niers exercices (dont ce seuil, les concours en compte les aides pui on de charges sociales de peuropéenne.	e) de l'association n est régulièrement déclarée; on est en règle au regard de l'ensements; e n'est membre dirigeant (bénévole) de ncères les informations du présent près d'autres financeurs publics ainsi de l'ention de (veuillez indiquer le neut de l'Union européenne aux aides de Règlement (UE) n° 360/212 de la Commisent de l'Union européenne aux aides de Règlement (UE) n° 1407/213 de la Contionnement de l'Union Européenne on a perçu un montant total et cumu derniers exercices (dont l'exercice dant à votre situation) inférieur ou égal à 200 000 € issance des annexes. Européenne relative aux aides d'État maiers exercices (dont l'exercice en ce seuil sur une période 3 ans, l'association d'une obligation de service public de ce seuil, les concours financiers ne se ce se compte les aides publiques de toute de compte les aides publiques de toute de charges sociales ou fiscales) attre européenne.	e) de l'association n est régulièrement déclarée; on est en règle au regard de l'ensemble des déclarats; e n'est membre dirigeant (bénévole) de l'association entrès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation de veuillez indiquer le montant cumu entrès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation de (veuillez indiquer le montant cumu entrès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation de l'Union de veuillez indiquer le montant cumu entre de l'Union européenne aux aides de minimis accord Règlement (UE) n° 360/212 de la Commission du 25 avrit de l'Union européenne aux aides de minimis accord Règlement (UE) n° 1407/213 de la Commission du 18 de l'unionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis accord l'exercice en cours): dant à votre situation) inférieur ou montant total et cumulé d'aides publice derniers exercices (dont l'exercice en cours): dant à votre situation) inférieur ou égal à 200 000 € □ supérieur supérieur à 200 000 € □ supérieur supérieur à 200 000 € □ supérieur supérieur à 200 000 € □ supérieur des supérieur à 200 000 € □ supérieur des supérieurs exercices (dont l'exercice en cours). The supérieur à 200 000 € □ supérieur des supérieurs exercices (dont l'exercice en cours). The supérieur des ainteres des ainteres exercices (dont l'exercice en cours) de ce seuil, les concours financiers ne sont pas qualifiés en compte les aides publiques de toute nature (subvent de charges sociales ou fiscales) attribuées par l'État européenne.	n est régulièrement déclarée ; on est en règle au regard de l'ensemble des déclarations socia ts ; en lest membre dirigeant (bénévole) de l'association ; ncères les informations du présent dossier, notamment la m près d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budge ention de (veuillez indiquer le montant cumulé total s ention de (veuillez indiquer le montant cumulé total s ention de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des e Règlement (UE) n° 360/212 de la Commission du 25 avril 2012 relat ent de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des e Règlement (UE) n° 1407/213 de la Commission du 18 décembre 20 et tionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis. In a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subvertierne exercices (dont l'exercice en cours) : dant à votre situation) Inférieur ou égal à 200 000 € □ supérieur à 500 000 I supérieur à 200 000 € □ supérieur à 500 000 I supérieur à 200 000 € □ supérieur à 500 000 I supérieur à 200 000 € □ supérieur à 500 000 I supérieur à 200 000 € □ supérieur à 500 000 I supérieur à 200 000 € □ supérieur à 500 000 I supérieur à 200 000 € □ supérieur à 500 000 I supérieur à 200 000 € □ supérieur à 500 000 I supérieur à 500 000 € □ supérieur à 500 000 I supérieur à 500 000 € □ supérieur à 500 000 I supérieur à 500 000 € □ supérieur à 500 000 I supérieur à 500 000 € □ supérieur à 500 000 I supérieur à 500 000 € □ supérieur à 500 000 I supérieur à 500 000 € □ supérieur à 500 000 I supérieur à 500 000 € □ supérieur à 500 000 I supérieur à 500 000 € □ supérieur à 500 000 I supérieur à 500 000 € □ supérieur à 500 000 I supérieur à 500 000 € □ supérieur à 500 000 I supérieur à 500 000 € □ supérieur à 500 000 I supérieur à 500 000 € □ supérieur à 500 000 I supérieur à 500 000 € □ supérieur à 500 000 I supérieur à 500 000 € □ supérieur à 500 000 I supérieur à 500 000 € □ supérieur à 500 000 I supérieur à 500 000 € □ supérieur à 500 000 I supérieur à 500 000 € □ supérieur à 500 000 I supérieur à 500 000

IV/ COMPTE RENDU FINANCIER

Cocher la case correspondant à votre si	tuation :	
Compte rendu <u>final</u> d'action Cette partie est à détacher et à retourner <u>dans les 6 mois</u> compte-rendu doit obligatoirement être établi, avant toute et des comptes approuvées du dernier exercice clos.		
Compte rendu <u>intermédiaire</u> d'action Cette partie est à retourner accompagnée du dossier de demo	arrêté à la date du : ande de subvention pour tout renouvellement d'ac	tion.
Intitulé de l'action effectuée en	Prévision (en euros)	Réalisation (en euros)
Action n°1		
Action n°2		
Action n°3		
Action n°4		
Action n°5		
Action n°6		
Action n°7		
Action n°8		
Action n°9		
Action n°10		
TOTAL		

ATTENTION:

TRANSMETTRE UN COMPTE RENDU PAR PROJET SUBVENTIONNÉ

4-1 Compte rendu financier : bilan qualitatif de l'action réalisée

Ces fiches sont à détacher et à retourner <u>dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice</u> au cours duquel la subvention a été accordée ²⁰. Le compte-rendu doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention.

<u>**Ou**</u>, dans le cadre d'un renouvellement d'action il convient de retourner cette fiche accompagné du dossier de demande de subvention.

Décrire précisément la mise en œuvre de l'actio	n:					
Quel a été le nombre approximatif de personne.	s hánáficiaira	s (nar type de	nuhlice	-) 2		
Quet à été le nombre approximatif de personne.	s belieficiali e.	s (pui type de	publics	o) :		
Répartition sexuée du public bénéficiaire :		femmes e	t		hommes	
nopal titoli sonace da pastie sellelielali e i			`			
Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation	n de votre acti	on ?				
Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au r	egard des indi	catours utilis	ás ?			
Les objectifs de l'action ont-its ete atteints da i	eguru des mai	catears atritis				

4-2 Compte rendu financier de l'action : tableau de synthèse - Exercice

Charges directes affectées à l'action

Ressources directes affectées à l'action

CHARGES	Prévision R	Réalisation	%	RESSOURCES	Prévision	Réalisation	%
60 - Achats				70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services			_
Achats stockés (matières premières, autres)				73 – Dotation et produits de tarification			
Achats d'études et de prestations de services				74 – Subventions d'exploitation 2	_		
Achats de matériel, équipements et travaux				État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)					4		
Achats de marchandises					4		
Autres achats					4		
61 - Services extérieurs				Région(s) (à préciser)	4		
Sous-traitance générale					4		
Redevances de crédit-bail				Dásartomost/a) (à prásicas)	_		
Locations mobilières et immobilières				Département(s) (à préciser)			
Charges locatives et de copropriété					-		\vdash
Entretien et réparations			\vdash	Métropole Aix Marseille Provence			┢
Primes d'assurances			\vdash	metropole Aix marselle riovelice	1		╫
Divers (études / recherches, documentation, colloques)			\vdash		1		╟─
62 - Autres services extérieurs	-		\vdash		1		╟
Personnel extérieur			\vdash		1		╟─
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			\vdash		1		⊩
	-		\vdash		1		<u> </u>
Publicité, information et publications	-						
Transports de biens et transports collectifs du personnel			Ш	Communes (à préciser)]		<u> </u>
Déplacements, missions et réceptions	_						<u> </u>
Frais postaux et de télécommunications							L
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc)	_		Ш				<u> </u>
63 - Impôts et taxes				Organismes sociaux (détailler) :	1		
mpôts et taxes sur rémunérations				Fonds européens			<u> </u>
Autres impôts et taxes			Ш	L'agence de services et de paiement			
64 - Charges de personnel				Autres établissements publics			
Rémunérations du personnel				Aides privées			
Charges sociales							
Autres charges de personnel							
65 - Autres charges de gestion courante				75 – Autres produits de gestion courante	1		
66 - Charges financières				Dont cotisations, dons manuels ou legs	1		
67 - Charges exceptionnelles				76 – Produits financiers	ī		
68 - Dotation aux amortissements et provisions,				77 - Produits exceptionnels	il		
engagements à réaliser sur ressources affectées				78 – Reprises sur amortissements provisions	i		
69 - Impôts sur les bénéfices				79 – Transfert de charges	i		
CHARGES INDIRECTES				RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES	J [JL]
Charges fixes de fonctionnement] [
Frais financier	=		\vdash		 		╟─
Autres	-		-		1		╟
TOTAL DES CHARGES			\vdash	TOTAL DES BRODUITS			╫
TOTAL DES CHARGES				TOTAL DES PRODUITS]
		CONTR	IBUTI	ONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature				87 - Contributions volontaires en nature	1		T
Secours en nature				Bénévolat			+
Mise à disposition gratuite biens et prestations				Prestation en nature	1		+
Personnel bénévole			\vdash	Dons en nature	1		+-
			H	TOTAL GENERAL DES PRODUITS			\vdash
TOTAL GENERAL DES CHARGES		Name of the state	بر				
	\$	Signature du	Presi	ident Cachet de l'	association		
Fait à :							

4-3 Compte rendu financier de l'action : données chiffrées

Regies de repartition des charges indire (exemple : quote-part ou pourcentage des		
xpliquer et justifier les écarts significatifs	s éventuels entre le budget prévision	onnel de l'action et le budget final exécuté :
ontributions volontaires en nature affect	ées à la réalisation du projet ou d	e l'action subventionnée ²³ :
bservations à formuler sur le compte-rer	ndu financier de l'opération subver	ntionnée :
soussigné(e), (nom et prénom)		
présentant(e) légal(e) de l'association		
ertifie exactes les informations du présen	t compte rendu.	Signature
ait, le	à	

Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.

5-1 FICHE: REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTIONDES DONNEES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour la gestion des demandes de subventions. La base légale du traitement est l'article 6-1 e) (mission d'intérêt public de la gestion des subventions publiques par la métropole et 6-1 f) du RGPD (intérêt légitime de la métropole de la communication avec les demandeurs de subventions).

La fourniture de toutes les données du formulaire est obligatoire. A défaut, les demandes de subventions ne pourront pas être traitées.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :

- comptable public (versement de la subvention),
- prestataires informatiques de la métropole (GFI).

Les données sont conservées pendant 10 années à compter de la date d'attribution de la subvention.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données en lui adressant un courrier à l'adresse dpo@ampmetropole.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Les « droits des personnes concernées » sont fixés par le RGPD, en fonction de la base légale du traitement (*articles 15 à 23 duRGPD*).

Pour les bases légales retenues (mission d'intérêt public et intérêt légitime), visées par les articles 6-1 e) et f) du RGPD, les personnes concernées bénéficient du droit d'opposition.

Voici les liens vers le site de la CNIL:

 $https://www.cnil.fr/fr/le-droit-dopposition-refuser-lutilisation-de-vos-donnees \#: $$\sim: text=Le\% 20 droit\% 20 d'opposition\% 20 vous, pouvez \% 20 vous \% 20 opposer \% 20 sans \% 20 motif.$

https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees/chapitre3#Article21

A noter:

Ce droit est distinct du droit à l'effacement (qui permet au demandeur de faire supprimer ses données), et s'exerce « pour desraisons tenant à sa situation particulière ».

Ces raisons doivent donc être argumentées, sauf en cas de prospection commerciale (ce qui n'est pas le cas en l'espèce). Il est également prévu que « le responsable du traitement ne traite plus les données à caractère personnel, à moins qu'il ne démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts et les droits et libertésde la personne concernée, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice. »

Ce droit n'est donc pas absolu, il est possible de démontrer qu'il existe un motif légitime pour poursuivre le traitement.

Grille de cotation égalité femmes-hommes

La loi n° 2014-873 du 04 aout 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Le décret 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Comment fonctionne le système de notation sur lequel repose le marqueur relatif à l'égalité FH?

l'objectif (valeur 0) l'égalité FH.

Non orienté vers Le projet a été examiné au regard du marqueur mais il n'a pas été constaté qu'il visait l'objectif de

Cette valeur ne peut être utilisée par défaut. Les projets/actions n'ayant pas fait l'objet d'une analyse ne doivent pas être marqués, c'est-à-dire qu'aucune valeur ne doit être inscrite dans le champ prévu. Le but est d'éviter toute confusion entre les activités qui ne visent pas l'égalité des sexes (valeur 0) et celles dont on ne connaît pas l'orientation à cet égard (champ à laisser vide).

Il est nécessaire d'effectuer une analyse sexuée pour tous les projets/actions. Les conclusions de cet exercice doivent permettre de s'assurer au minimum que le projet/ action considérée ne nuira pas au progrès de l'égalité entre femmes et hommes, ni ne renforcera les inégalités existantes entre eux.

OBJECTIF SIGNIFICATIF L'égalité FH est un objectif important et délibéré du projet mais elle ne constitue pas le principal (VALEUR 1) motif de sa réalisation.

L'objectif de l'égalité femmes-hommes doit être mentionné de manière explicite dans la documentation relative au projet/action considérée, et sa présence ne peut être implicite ni supposée.

Outre les autres objectifs qu'il vise, le projet/action considérée est destiné à produire un impact positif pour le progrès de l'égalité entre les sexes et/ou l'autonomisation des femmes et des filles, le recul des discriminations ou des inégalités fondées sur le sexe, ou la réponse à des besoins sexués spécifiques.

Critères minimums (qui doivent être remplis dans leur intégralité)	
Une analyse sexuée du projet/action a été effectuée.	~
Les conclusions de l'analyse sexuées ont servi à étayer la conception du projet/action et l'intervention s'inscrit dans une approche fondée sur le principe « Ne pas nuire ».	~
Présence d'au moins un objectif explicite concernant l'égalité femmes-hommes, auquel est associé au moins un indicateur sexué (ou l'engagement ferme de définir cet indicateur si le cadre de résultats n'a pas encore été élaboré au moment de l'examen du projet/action au regard du marqueur).	~
Les données et les indicateurs sont ventilés par sexe lorsqu'il y a lieu.	~
Engagement de déterminer de façon suivie les résultats produits par le projet/ action sur le plan de l'égalité femmes-hommes et d'en rendre compte lors de la phase d'évaluation.	~

OBJECTIF PRINCIPAL (VALEUR 2)

L'égalité femmes-hommes constitue l'objectif principal du projet/action et sa recherche détermine de façon fondamentale la conception de ce dernier et les résultats qui en sont attendus. Ce projet/action n'aurait pas été entreprise en l'absence de l'objectif de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le projet/programme a été conçu avec pour finalité première de faire progresser l'égalité entre les sexes et/ou l'autonomie des femmes et des filles, de réduire les discriminations ou les inégalités fondées sur le sexe ou de répondre à des besoins sexués spécifiques.

Critères minimums (qui doivent être remplis dans leur intégralité)	Oui
Une analyse sexuée spécifique du projet/action a été effectuée.	~
Les conclusions de l'analyse sexuée spécifique ont servi à étayer la conception du projet/action et l'intervention s'inscrit dans une approche fondée sur le principe « Ne pas nuire ».	~
La finalité première du projet/programme est de faire progresser l'égalité entre les sexes et/ou l'autonomie des femmes.	~
Le cadre de résultats permet de mesurer les progrès réalisés dans la concrétisation des objectifs du projet/action en matière d'égalité des sexes au moyen d'indicateurs sexués spécifiques de résultats/d'impact.	~
Les données et les indicateurs sont ventilés par sexe lorsqu'il y a lieu.	~
Engagement de déterminer de façon suivie les résultats produits par le projet/ action sur le plan de l'égalité femmes-hommes et d'en rendre compte lors de la phase d'évaluation.	~